

COMPTE RENDU DU CTL du 18/06/2020

Suite à la lecture des différentes déclarations liminaires, M Ramir, président de ce CTL et directeur par intérim de l'ENFiP, a répondu sur plusieurs points non présents à l'ordre du jour.

Concernant le plan de reprise d'activité :

Suite à notre demande, M Ramir a apporté des précisions concernant la reprise de l'activité :

- Au niveau des formations :

L'ENFiP est dans l'attente d'un arrêté de la DGAFP permettant une reprise en présentiel des formations.

Cela permettrait notamment :

- aux géomètres de reprendre la formation à partir de mois de juillet ;
- à la FC de reprendre en petits groupes uniquement pour des stages prioritaires.

En revanche, les AAFIP resteraient en distanciel.

- Au niveau du personnel :

L'ENFiP est dans l'attente d'une instruction sur le télétravail, cependant M Ramir a apporté les précisions suivantes :

- Enseignants :

Les enseignants ne sont plus en télétravail mais restent un public nomade. Ainsi en l'absence de cours en présentiel, ils ne sont pas obligés de venir sur place.

- Administratifs :

M Ramir a rappelé l'objectif du DG qui est un retour à la normale.

Concernant les administratifs actuellement en télétravail et en attente de l'instruction clarifiant le télétravail au sein de la DGFiP, M Ramir considère que dès la semaine du 22/06, les administratifs pourront rester en télétravail au moins 2 jours par semaine.

Cette décision se fera au cas par cas et en concertation avec le chef de service de l'agent.

En revanche, les agents ne pouvant pas télétravailler doivent venir en présentiel pour les missions qui leur sont confiées, en liaison avec leurs chefs de service.

- Les personnes fragiles ne viennent pas en présentiel tant que le médecin de prévention ne les y a pas autorisées.

Concernant la scolarité des AAFIP :

M Ramir a conscience des difficultés occasionnées pour le format en distanciel mais c'était l'unique solution.

Il a indiqué qu'un retour d'expérience concernant les coordonnateurs était en cours afin d'améliorer et de mieux préparer la rentrée des listes complémentaires qui aura lieu le 24/08 en distanciel.

M Ramir a précisé que les agents actuellement en formation feront l'objet d'une semaine de pré-spécialisation et d'un Stage Premier Métier en présentiel au cours du mois de septembre,

Ceux-ci se dérouleront :

- Pour les agents affectés en province auprès des CIF et ACIF ;
- Pour les agents affectés en région parisienne : établissement de Noisy-le-Grand MOMA ainsi que le CIF de Noisiel.

Nous avons demandé combien de stagiaires seraient susceptibles de rejoindre l'établissement du MOMA, il nous a été répondu quelques centaines !

Concernant la liste complémentaire des AAFIP :

Malgré la demande des organisations syndicales, Monsieur Ramir a réaffirmé que cette scolarité aura lieu en distanciel car l'ENFiP ne dispose pas de place suffisante pour les accueillir.

Nous avons dénoncé cette situation car pour la première fois, l'EnfiP n'est pas en mesure de recevoir en présentiel un parcours de formation initiale.

Cette situation n'est pas imputable à la crise sanitaire mais bien à une absence de prévision la part de la DGFIP et à l'incapacité de celle-ci de prévoir le nombre de recrutements.

Nous avons également dénoncé la fermeture du Michel Ange, il y a quelques années, car celui-ci aurait pu accueillir une grande partie de ces stagiaires.

Organisation de cette scolarité :

Suite aux remarques des organisations syndicales et pour faciliter le rôle du coordonnateur, l'ENFiP va mettre en place un « livret d'accueil » afin que le stagiaire ait des informations en amont de sa scolarité.

L'objectif étant de limiter le nombre d'interrogations des stagiaires lors de la rentrée.

Nous avons dénoncé le télescopage à partir du mois de septembre entre un public en distanciel et des publics en présentiel (Inspecteur/LEP-LA/SPM) car cela va générer d'énormes problèmes de gestion de planning et de charge de travail.

L'ENFiP a indiqué qu'elle souhaitait « muscler » le mois de septembre, mois où le nombre de stagiaire en présentiel sera le plus faible afin de moins peser sur la ressource enseignante par la suite.

Suite à notre demande, L'ENFiP a indiqué la répartition de ces stagiaires :

établissement de Clermont-Ferrand : 134 stagiaires ;

établissement de Noisy le Grand : 84 stagiaires ;

établissement de Lyon : 85 stagiaires.

Concernant le déroulement des futurs scolarités : LEP/LA, Inspecteurs, Contrôleurs et Géomètres.

L'ENFiP envisage une rentrée en présentiel pour l'ensemble de ces publics.

Pour ce faire, M Ramir a précisé qu'une commande de masques (3 ou 4 masques réutilisables par stagiaire) avait été effectuée.

Cependant, en cas de retour d'une deuxième vague, un plan B est envisagé avec une scolarité alternant des séances en distanciel /présentiel, ce qui permettrait une rotation des stagiaires en présentiel.

Actuellement, la direction de l'ENFiP travaille avec les RP afin de voir quelles séances peuvent faire l'objet d'un distanciel et quelles sont celles nécessitant un présentiel.

Concernant les séances en distanciel, M Ramir a indiqué que des enseignants seront sollicités prochainement pour réaliser des podcasts ou des ressources supplémentaires.

Bien que nous soyons conscients que cela va engendrer encore une fois du travail supplémentaire pour les enseignants, nous n'avons pas émis de critiques puisque nous demandons la mise en place de ce plan B.

M Ramir nous a indiqué la répartition des différents publics :

- LEP/LA :

établissement de Lyon : 146 stagiaires ;
établissement de Noisy le Grand : 106 stagiaires.

- Inspecteurs :

établissement de Clermont-Ferrand : 462 stagiaires ;
établissement de Noisiel : 470 stagiaires ;
Toulouse : 80 fonciers et 99 informaticiens

- Contrôleurs :

établissement de Clermont-Ferrand : 319 stagiaires ;
établissement de Lyon : 430 stagiaires ;
établissement de Noisy le Grand : 600 stagiaires.

ORDRE DU JOUR

1. Bilan de la formation des agents de l'ENFiP en 2019

Nous avons demandé des précisions concernant :

Les formations IGPDE, notamment pour les agents hors région parisienne :

Auparavant le personnel pouvait bénéficier de ces formations avec une prise en charge des frais d'hébergements. Actuellement, ce n'est plus le cas au motif qu'elles ne dépendent plus de Paris.

De plus, si elles souhaitent que cette formation s'organise sur place il est nécessaire qu'un nombre suffisant de personnes du département y participe afin qu'elle puisse avoir lieu.

Nous avons indiqué que les formations sur place n'étaient pas les mêmes que celles de l'IGPDE.

Pour la CGT, en refusant quelque chose qui auparavant était accepté nous avons le sentiment que les agents sont sanctionnés et ceux-ci ont l'impression de ne plus pouvoir progresser.

Madame Baptiste a indiqué qu'elle ne comprenait pas pourquoi ces formations avaient été refusées.

Pour la CGT, il est important que la direction soit au courant de ce qui se passe réellement dans les services et qu'il y ait une vraie communication concernant les formations disponibles pour l'ensemble des agents.

Les E-formations mis à disposition par l'IGPDE:

Elles sont parfois refusées, notamment pour les agents non enseignants, si elles ne font pas partie de leur cadre d'évolution professionnel direct.

Nous avons demandé que ces e-formations soient proposées à l'ensemble des agents en libre accès. Ceci engendrerait une meilleure motivation des agents à l'autoformation et leur permettrait d'augmenter leurs champs de compétences.

L'ENFiP est d'accord sur le principe mais est confronté à un problème technique.

Si toutes les e-formations sont en libre accès pour tout le monde, elle ne pourra pas savoir qui a effectué cette formation.

Cela pose des problèmes notamment pour les e-formations obligatoires.

2. Plan de formation des agents de l'ENFiP pour l'année 2020 :

Formation :

Les OS et l'ENFiP ont regretté que la formation destinée aux enseignants de la FI et participant à la préfiguration n'ait pas pu avoir lieu compte tenu de la crise sanitaire.

Ressourcements :

Nous avons demandé, compte tenu de la crise sanitaire et du plan de reprise dans les différentes directions, que **l'ENFiP accompagne les enseignants afin que ceux-ci puissent être acceptés plus facilement par les directions locales.**

M Ramir est d'accord sur ce point mais il n'a donné aucune solution.

Par ailleurs, il a indiqué être satisfait de l'augmentation du nombre de jours passés en ressourcement par les enseignants.

3. Budget de l'ENFiP :

L'ENFiP se dote d'ordinateurs compatibles avec Windows10.

Nous avons demandé si l'ensemble des applications nécessaires à la formation des stagiaires était compatible avec cette nouvelle version.

Pour l'ENFiP, aucun problème d'incompatibilité n'a été recensé à ce jour.

Mme Baptiste nous a également indiqué que les dépenses de nettoyage étaient en forte augmentation compte tenu de la crise sanitaire.

4. Point d'étape préfiguration de l'organisation documentaire

Pour l'ENFiP les retours sont positifs et il n'y a pas de problème.

Malheureusement, nous ne partageons pas cet optimisme.

En effet, les enseignants associés à cette préfiguration sont un peu plus inquiets, notamment les enseignants de la FI :

- le calendrier n'est toujours pas fixé ou reste flou ;
- les dates de rendu des livrables ne sont pas encore toutes connues ;
- le soutien des RP est à géométrie variable et il est surtout fonction de la proximité géographique ;
- les binômes FI/FC ne sont pas encore efficaces car chaque enseignant est pris par ses propres missions ;
- Enfin, contrairement aux annonces, les travaux confiés à ces enseignants ne prennent pas forcément en compte leur charge de travail.

Certains sont présents sur tous les chantiers : FIC, FIB et redoutent la MAJ des blocs de la FIA.

De plus nous nous interrogeons sur cette préfiguration car nous ne voyons pas en quoi elle pourrait valider la nouvelle organisation que l'ENFiP souhaite mettre en place.

Cette préfiguration est juste un prétexte pour rajouter une charge de travail supplémentaire.

Nous considérons que cette nouvelle organisation va trop vite, trop loin car avant de vouloir mutualiser les méthodes entre la formation initiale et la formation continue il serait nécessaire de mieux organiser chacune de celles-ci.

Pour la formation initiale, la mutualisation entre les différents parcours A, B et C n'est qu'à son balbutiement et chacune de ces 3 formations va devoir faire l'objet de plusieurs campagnes de mise à jour avant d'être stabilisée.

Pour la Formation continue : il est nécessaire de faire un toilettage des stages mis à disposition et le problème des bases écoles est loin d'être réglé.

Ainsi, pour la CGT « une fusion » trop rapide des deux formations n'entraînerait aucun gain de production mais au contraire ne ferait qu'empiler les problèmes.

Par ailleurs, nous maintenons que les métiers de la formation initiale et continue, bien qu'ayant la même finalité, sont différents : les attentes du public sont différentes ainsi que les méthodes pédagogiques.

Cela malheureusement l'ENFiP ne veut pas l'admettre.

5) Formation initiale rénovée des agents :

Cette formation de 10 semaines reprend quasi à l'indique la partie socle des A et des B à laquelle s'ajoute une semaine de pré-spécialisation.

Ainsi, nous considérons que cette formation est moins axée métier que la précédente.

De plus, bien qu'étant trop généraliste celle-ci va trop loin dans certaines matières, notamment la comptabilité et le droit.

Nous avons demandé que le programme de comptabilité soit revu à la baisse, il nous a été répondu que la DG avait décidé de faire de la comptabilité un axe stratégique de cette scolarité.

Est-ce que celui-ci pourra faire l'objet d'une modification à la marge ? On verra.

6) Formation initiale rénovée des contrôleurs :

Nous avons dénoncé la suppression du stage de découverte des services ainsi que la mise en place d'un stage probatoire.

Pour expliquer la disparition du stage de découverte, l'ENFiP nous a expliqué que certains stagiaires se plaignaient des conditions d'accueil dans certaines directions.

Nous avons fait part de notre incompréhension puisque dans la fiche concernant l'évaluation de la FIB carrière 89 % des stagiaires étaient satisfaits de ce stage (dont 35 % très satisfaits)...

Concernant le retard dans la signature du décret validant cette formation, l'ENFiP se veut confiante et quoiqu'il arrive Mme Fabrègues a indiqué que **la formation rénovée des B sera dispensée le 1^{er} octobre.**

Celle-ci devra faire l'objet d'ajustements (stage de découverte, absence du stage probatoire) mais, **malgré notre demande, elle ne sera pas reportée.**

Travaux documentaires concernant cette scolarité:

Nous avons demandé un report de la date de rendu fixée au 15/09.

En effet, la scolarité des C en distanciel est beaucoup plus chronophage que prévue et certains enseignants ont pris du retard.

Mme Fabrègues n'a pas souhaité donner de réponse dans l'immédiat.

7) Synthèse des scolarités :

Nous ne rentrerons pas dans le détail de ces synthèses, car l'ENFiP interprète les chiffres comme bon lui semble.

Ainsi, elle trouve qu'il est urgent de remplacer l'ancienne scolarité des B même si 94 % des stagiaires sont satisfaits de la partie carrière.

Par contre, quand uniquement 56 % des LEP/LA sont « satisfaits » de la partie bloc, il n'y a pas de quoi s'inquiéter car l'ENFiP « préfère voire le verre à moitié plein que vide ».

8) Remarques diverses :

Les congés d'été qui ne sont toujours pas validés dans certains établissements, **le seront très rapidement dans l'ensemble des établissements.**

Enfin, M Ramir nous a indiqué que :

- **Mme Céline CARTIER arrive le 01/07/2020 à la tête de l'établissement de Noisiel ;**
- **Mme Marie-Gabrielle FOURNEAUX arrive au siège le 01/09/2020 en**

remplacement de Mme Céline SAGE.